RCS : BEAUVAIS
Code greffe : 6001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00483
Numéro SIREN : 508 065 034
Nom ou dénomination : 60 degrés

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2024 sous le numéro de dépôt 2041

ETATS FINANCIERS 2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

SAS 60 DEGRES

16 AVENUE DU BEAUVAISIS
60000 BEAUVAIS
APE : 4322B-
Siret : 50806503400037

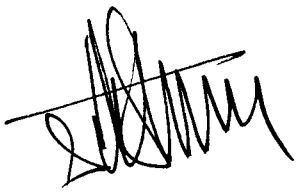

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 60 DEGRES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 16 AVENUE DU BEAUVAISIS 60000 BEAUVAIS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 8 0 6 5 0 3 4 0 0 0 3 7 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2023

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 493	AG	3 870	1 622
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	57 282	AS	44 270	13 012
		Autres immobilisations corporelles	AT	252 239	AU	217 882	34 356
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	11 360	BI		11 360
		TOTAL (II)	BJ	326 375	BK	266 023	60 352
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	35 622	BM		35 622
		En cours de production de biens	BN	35 063	BO		35 063
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	10 872	BU		10 872
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 400	BW		1 400
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	576 860	BY	6 976	569 884
		Autres créances (3)	BZ	121 672	CA		121 672
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	121 914	CG		121 914
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	10 496	CI		10 496
		TOTAL (III)	CJ	913 903	CK	6 976	906 926
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 240 278	1A	272 999	967 278

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 60 DEGRES — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30 100)	DA	30 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 264
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	14 977
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	133 972
	Report à nouveau	DH	71 708
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	151 329
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	403 351
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	20 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	20 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	100 465
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	25 787
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	255 151
	Dettes fiscales et sociales	DY	98 276
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	477
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	63 767
	TOTAL (IV)	EC	543 927
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	967 278

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	455 118
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 60 DEGRES — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	26 510			26 510
	Production vendue biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue services *	FG / FH / FI	2 453 908			2 453 908
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	2 480 419			2 480 419
	Production stockée*	FM				2 779
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				8 255
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP				20 361
	Autres produits (1) (11)	FQ				6
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				2 511 822
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				24 373
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				936 782
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				12 288
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				577 288
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				23 377
	Salaires et traitements*	FY				519 636
	Charges sociales (10)	FZ				230 653
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*	GA				14 820
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)	GE				12 446
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				2 351 666
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				160 155
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				3 344
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				3 344
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				844
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				844
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				2 499
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				162 655

Désignation de l'entreprise SAS 60 DEGRES — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	761
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 261
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	553
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 962
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	10 071
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	14 587
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(11 326
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	2 518 428
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	2 367 098
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	151 329

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	4 275
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	4 909
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 031
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9 ; Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(lignes 1 à 7)

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

Désignation

SAS 60 DEGRES

Détail produits et charges exceptionnels

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	520	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	33	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	685	
Autres charges	810	
Amortissements des immobilisations	71	
Provisions pour risques et charges	10 000	
Produits des cessions d'éléments d'actif		2 500

IMMOBILISATIONS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 60 DEGRES — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	3 343	KE		KF	2 150
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	55 629	KT		KU	5 006
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	95 232	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*			KY	170 807	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	3 329	LC		LD	700
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	324 998	LO		LP	5 706
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	11 360	1U		1V	
	TOTAL IV			LQ	11 360	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	339 701	ØH		ØJ	7 856

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste (1)		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			IO		LV		LW	5 493	1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	3 353	MK	57 282	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	95 232	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV		MP	17 830	MQ	152 977	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	4 029	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IY		NG	21 183	NH	309 522	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	11 360	2G	
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	11 360	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	21 183	ØL	326 375	ØM	

egid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/09/2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 60 DEGRES

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 60 DEGRES — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissement à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 206	PF	663	PG		PH	3 870
TOTAL I		RK	3 206	RM	663	RN		RO	3 870
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	40 906	QA	6 031	QB	2 667	QC	44 270
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	56 914	QE	6 373	QF		QG	63 288
	Matériel de transport	QH	167 606	QI	1 417	QJ	17 830	QK	151 194
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 995	QM	405	QN		QO	3 400
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	268 422	QV	14 228	QW	20 497	QX	262 152
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	271 629	ØP	14 891	ØQ	20 497	ØR	266 023

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**	NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 60 DEGRES — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A	10 000	4B	10 000	4C		4D	20 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	10 000	TV	10 000	TW		TX	20 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	22 428	6U		6V	15 452	6W	6 976
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	22 428	TY		TZ	15 452	UA	6 976
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	32 428	UB	10 000	UC	15 452	UD	26 976
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF	15 452		
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ	10 000	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 60 DEGRES — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	11 360	UV		UW	11 360
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	17 670		17 670		
	Autres créances clients	UX	559 190		559 190		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 953		1 953		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	1 080		1 080		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	10 050		10 050		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	166		166		
	Groupe et associés (2)	VC	107 792		107 792		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	630		630		
	Charges constatées d'avance	VS	10 496		10 496		
	TOTAUX	VT	720 390	VU	709 030	VV	11 360
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	100 465	37 445	63 010	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	255 151	255 151		
Personnel et comptes rattachés		8C	34 887	34 887		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	50 289	50 289		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 059	12 059		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 039	1 039		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	477	477		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	63 767	63 767		
TOTAUX		VY	518 139	VZ 455 118	63 010	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	37 194			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ETATS FINANCIERS 2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe

PLC

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 60 DEGRES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 967 279 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 151 329 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/01/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 homologué par arrêté du 26/12/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 AN
* Installations techniques : 10 à 15 ans
* Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 15 ans
* Matériel de transport : 3 à 5 ANS
* Matériel de bureau : 3 ANS
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 343	2 150		5 493
Immobilisations incorporelles	**3 343**	**2 150**		**5 493**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	55 629	5 007	3 353	57 283
- Installations générales, agencements aménagements divers	95 233			95 233
- Matériel de transport	170 808		17 830	152 978
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 329	700		4 029
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**324 999**	**5 707**	**21 183**	**309 522**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	11 360			11 360
Immobilisations financières	**11 360**			**11 360**
ACTIF IMMOBILISE	**339 702**	**7 857**	**21 183**	**326 375**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 206	664		3 870
Immobilisations incorporelles	**3 206**	**664**		**3 870**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	40 906	6 032	2 668	44 270
- Installations générales, agencements aménagements divers	56 914	6 374		63 288
- Matériel de transport	167 607	1 418	17 830	151 194
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 995	405		3 400
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**268 423**	**14 228**	**20 498**	**262 153**
ACTIF IMMOBILISE	271 629	14 892	20 498	266 023

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 720 390 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	11 360		11 360
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	576 861	576 861	
Autres	121 673	121 673	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 496	10 496	
Total	**720 390**	**709 030**	**11 360**

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	2 015
Rabais, remises, ristournes ...	631
Produits à recevoir	1 953
Produits à recevoir	167
Intérêts courus	2 797
Total	**7 563**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 30 100,00 euros décomposé en 3 010 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	10 000	10 000			20 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**10 000**	**10 000**			**20 000**

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :	
Exploitation	
Financières	
Exceptionnelles	10 000

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 518 139 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	100 466	37 445	63 011	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	255 152	255 152		
Dettes fiscales et sociales	98 276	98 276		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	478	478		
Produits constatés d'avance	63 768	63 768		
Total	**518 139**	**455 119**	**63 011**	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	37 194
(**) Dont envers les associés	

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non pa	27 833
Personnel - Charges à payer	13 932
Charges à payer	274
Rabais, remises, ristournes ...	478
Total	**42 517**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	10 496		
Total	**10 496**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	63 768		
Total	**63 768**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 15 273 euros
Un contrat d'indemnité de fin de carrière a été souscrit en 2017 afin de garantir le passif social.

A la clôture de l'exercice, le montant couvert s'élève à 15 723 euros.

60 DEGRES
Société par actions simplifiée
au capital de 30 100 euros
Siège social : 16 Avenue du Beauvaisis, 60000 BEAUVAIS
508 065 034 RCS BEAUVAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 151 329 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	151 329 euros
A titre de dividendes Soit 19,93 euros par action	60 000 euros
Le solde En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 225 301 euros.	91 329 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du **1er avril 2024**.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 mars 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente
CAIRN INVESTISSEMENTS

BLOCKORBAN

Commissaire aux comptes

60 DEGRES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 30.100 Euros

Siège social : 16 avenue du Beauvaisis

60 000 BEAUVAIS

508 065 034 RCS BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2022/2023 - CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Ce rapport contient 19 pages y compris les annexes

BLOCKORBAN
Siege social
26 avenue du maréchal JOFFRE
60500 CHANTILLY
Adresse Postale :
1 place du calvaire
60206 LAMORLAYE
E-mail : julien@blockorban.fr
Port : 06.81.44.52.51
SAS au capital de 20.000 €uros
501 595 409 RCS Compiègne

60 DEGRES

Société par Actions Simplifiée au capital de 30.100 Euros

Siège social : 16 avenue du Beauvaisis

60 000 BEAUVAIS

508 065 034 RCS BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2022/2023 - CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **60 DEGRES** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues. Nous avons notamment apprécié les procédures concernant la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHANTILLY
Le 26 février 2024

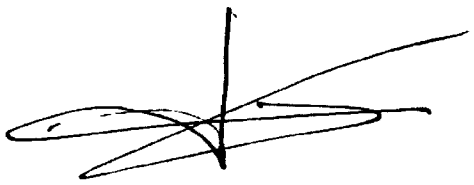

SAS BLOCKORBAN
Julien ROZWAG
Commissaire aux comptes

P.J. Comptes annuels 2022/2023 clos le 30 septembre 2023
Total bilan : 967 K€. Résultat : +151 K€

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 493,01	3 870,20	1 622,81	136,58
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	57 282,72	44 270,20	13 012,52	14 722,72
Autres immobilisations corporelles	252 239,60	217 882,78	34 356,82	41 853,28
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	11 360,00		11 360,00	11 360,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**326 375,33**	**266 023,18**	**60 352,15**	**68 072,58**
Stocks				
Matières premières et autres approv.	35 622,92		35 622,92	47 911,50
En cours de production de biens	35 063,37		35 063,37	32 283,61
Marchandises	10 872,57		10 872,57	9 972,47
Créances				
Clients et comptes rattachés	576 860,90	6 976,72	569 884,18	352 860,04
Fournisseurs débiteurs	630,76		630,76	783,46
Personnel	1 953,22		1 953,22	2 042,54
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 080,00		1 080,00	1 080,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	10 050,08		10 050,08	9 765,69
Autres créances	107 958,90		107 958,90	54 410,55
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 400,00		1 400,00	751,22
Disponibilités	121 914,40		121 914,40	96 380,36
Charges constatées d'avance	10 496,41		10 496,41	4 269,78
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**913 903,53**	**6 976,72**	**906 926,81**	**612 511,22**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 240 278,86	272 999,90	967 278,96	680 583,80

Bilan

	Net au 30/09/23	Net au 30/09/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	30 100,00	30 100,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 264,00	1 264,00
Réserve légale	14 977,50	14 977,50
Autres réserves	133 972,46	73 902,58
Report à nouveau	71 708,48	71 708,48
Résultat de l'exercice	**151 329,19**	**60 069,88**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**403 351,63**	**252 022,44**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	20 000,00	10 000,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**20 000,00**	**10 000,00**
Emprunts	100 465,71	137 659,72
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	100 465,71	137 659,72
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	25 787,94	42 929,70
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	255 151,87	151 783,76
Personnel	34 887,31	32 888,80
Organismes sociaux	50 289,97	32 504,42
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	12 059,17	10 024,29
Autres dettes fiscales et sociales	1 039,66	2 503,07
Dettes fiscales et sociales	98 276,11	77 920,58
Autres dettes	477,82	233,52
Produits constatés d'avance	63 767,88	8 034,08
TOTAL DETTES	**543 927,33**	**418 561,36**
TOTAL PASSIF	**967 278,96**	**680 583,80**

Compte de résultat

	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	du 01/10/21 au 30/09/22 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	26 510,58	15 805,14
Production vendue	2 453 908,82	2 014 061,07
Production stockée	2 779,76	-9 796,70
Subventions d'exploitation	8 255,55	7 178,33
Autres produits	20 367,66	2 805,55
Total	**2 511 822,37**	**2 030 053,39**
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	24 373,58	9 483,46
Achats de m.p & aut.approv.	936 782,53	718 455,88
Variation de stock (m.p.)	12 288,58	3 691,49
Autres achats & charges externes	577 288,69	452 911,90
Total	**1 550 733,38**	**1 184 542,73**
MARGE SUR M/SES & MAT	**961 088,99**	**845 510,66**
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	23 377,27	21 842,01
Salaires et Traitements	519 636,14	490 230,12
Charges sociales	230 653,07	229 810,88
Amortissements et provisions	14 820,28	24 089,64
Autres charges	12 446,47	2 218,50
Total	**800 933,23**	**768 191,15**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**160 155,76**	**77 319,51**
Produits financiers	3 344,12	575,59
Charges financières	844,43	1 039,20
Résultat financier	**2 499,69**	**-463,61**
RESULTAT COURANT	**162 655,45**	**76 855,90**
Produits exceptionnels	3 261,53	1 308,33
Charges exceptionnelles	14 587,79	18 994,35
Résultat exceptionnel	**-11 326,26**	**-17 686,02**
Impôts sur les bénéfices		-900,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	**151 329,19**	**60 069,88**

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 60 DEGRES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 967 279 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 151 329 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/01/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 homologué par arrêté du 26/12/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 AN
* Installations techniques : 10 à 15 ans
* Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 15 ans
* Matériel de transport : 3 à 5 ANS
* Matériel de bureau : 3 ANS
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Eng[illegible] de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 343	2 150		5 493
Immobilisations incorporelles	**3 343**	**2 150**		**5 493**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	55 629	5 007	3 353	57 283
- Installations générales, agencements aménagements divers	95 233			95 233
- Matériel de transport	170 808		17 830	152 978
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 329	700		4 029
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**324 999**	**5 707**	**21 183**	**309 522**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	11 360			11 360
Immobilisations financières	**11 360**			**11 360**
ACTIF IMMOBILISE	339 702	7 857	21 183	326 375

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 206	664		3 870
Immobilisations incorporelles	**3 206**	**664**		**3 870**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	40 906	6 032	2 668	44 270
- Installations générales, agencements aménagements divers	56 914	6 374		63 288
- Matériel de transport	167 607	1 418	17 830	151 194
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 995	405		3 400
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**268 423**	**14 228**	**20 498**	**262 153**
ACTIF IMMOBILISE	271 629	14 892	20 498	266 023

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 720 390 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	11 360		11 360
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	576 861	576 861	
Autres	121 673	121 673	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 496	10 496	
Total	**720 390**	**709 030**	**11 360**

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	2 015
Rabais, remises, ristournes	631
Produits à recevoir	1 953
Produits à recevoir	167
Intérêts courus	2 797
Total	**7 563**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 30 100,00 euros décomposé en 3 010 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	10 000	10 000			20 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**10 000**	**10 000**			**20 000**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		10 000			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 518 139 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	100 466	37 445	63 011	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	255 152	255 152		
Dettes fiscales et sociales	98 276	98 276		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	478	478		
Produits constatés d'avance	63 768	63 768		
Total	**518 139**	**455 119**	**63 011**	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 37 194
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non pa	27 833
Personnel - Charges à payer	13 932
Charges à payer	274
Rabais, remises, ristournes ...	478
Total	**42 517**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	10 496		
Total	10 496		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	63 768		
Total	63 768		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 15 273 euros
Un contrat d'indemnité de fin de carrière a été souscrit en 2017 afin de garantir le passif social.

A la clôture de l'exercice, le montant couvert s'élève à 15 723 euros.